

la lettre de l'Ét@t

L'État en action en Charente-Maritime

N° 18



DOSSIER

Les plans
de prévention
des risques littoraux

EN PAGE 6

sommaire

- Éditorial.....2
- Actualités3
- TVA : téléprocédures.....9
- Modernisation de l'accueil du public.. 10
- Événements en images 11
- Chiffre clé et bon à savoir 14
- Portrait et les uns, les autres 15



Ce document peut être téléchargé sur le site : <http://www.charente-maritime.gouv.fr>



Cette lettre n° 18 me donne d'abord l'occasion de souhaiter à chacune et chacun d'entre vous une belle et heureuse année 2015. Je formule pour vous et notre territoire mes meilleurs vœux de réussite et de prospérité.

Mes pensées, comme les vôtres, vont d'abord aux familles et aux proches des journalistes et des fonctionnaires de police qui ont été tués entre le 7 et 9 janvier. Ce crime abject, qui a voulu toucher deux symboles de notre démocratie, la liberté de la presse et l'autorité de l'État a été suivi de rassemblements spontanés, partout en France et notamment en Charente-Maritime, qui ont symbolisé l'unité nationale. Je vous invite à continuer à faire preuve d'unité, de sang-froid et de cette tenace volonté qui fait tenir la République debout.

En cette rentrée, notre dossier porte sur les *plans de prévention des risques littoraux*. Vous comprendrez ainsi mieux les enjeux liés aux risques naturels auxquels la Charente-Maritime est fortement soumise. Pour mieux protéger les citoyens et promouvoir un urbanisme durable et responsable, les services de l'État ont fourni un travail très important ces dernières années.

J'attire aussi votre attention sur les *zoom* portant sur la modernisation et l'amélioration de l'accueil du public en préfecture, ainsi que sur le sujet de la montée en puissance du numérique et des téléprocédures.

2015 est une année importante pour notre démocratie locale car deux élections se dérouleront : les élections départementales et les élections régionales. Vous serez informés plus en détail dans les prochains numéros de *La Lettre de l'État* de leur organisation mais vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas la date des élections départementales : les 22 et 29 mars 2015.

À toutes et à tous, une très bonne année 2015 !

Béatrice Abollivier

Préfète
de la Charente-Maritime



[Ces derniers mois...]

■ Un exercice SATER en Charente-Maritime

Dans le cadre de la révision du plan SATER (sauvetage aéroterrestre) et à la demande du centre de coordination et de sauvetage de Cinq-Mars-la-Pile (Indre-et-Loire), un exercice ORSEC-SATER, organisé par le SIDPC, s'est déroulé en Charente-Maritime le mercredi 8 octobre 2014.



Salle COD pendant l'exercice

Le scénario proposait de retrouver un avion disparu entre Cognac et l'île d'Oléron. Le directeur de cabinet de la préfète a dirigé les opérations de recherches de balises depuis le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture, en liaison avec des patrouilles de la gendarmerie et des bénévoles de l'association départementale des radio amateurs (ADRASSE). Une cinquantaine de personnes étaient engagées dans ces opérations de recherche, qui ont permis de retrouver la balise sur une plage de la presqu'île d'Arvert.

■ Réorganisation de la gendarmerie dans les cantons de Montlieu-la-Garde et Montendre

Depuis le 1^{er} novembre 2014, une nouvelle brigade territoriale autonome de gendarmerie a été créée. Elle couvre les deux cantons de Montendre et de Montlieu-La-Garde et compte 16 militaires. Cette décision a été prise à l'issue d'une forte concertation impliquant les acteurs locaux et notamment les municipalités concernées, en tenant compte de la vétusté des locaux de la gendarmerie de Montlieu-La-Garde, qui ne permettaient plus d'accueillir le public dans de bonnes conditions ni de loger les familles des militaires de manière correcte. L'implantation sur un seul site à Montendre permet d'offrir ainsi une brigade moderne à ce territoire et continuer à y assurer un service public de qualité. La nouvelle brigade de Montendre est ouverte du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h, et les dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. De plus, une permanence est assurée à la mairie de Montlieu-La-Garde, les mercredis après-midis de 14 à 18 h (sauf en périodes de vacances scolaires). La brigade est joignable au 05 46 49 40 27. En cas d'urgence et contact 7/7 : composez le 17.

■ La gendarmerie de Charente-Maritime renforce ses moyens de lutte contre les cambriolages

Depuis le 15 septembre 2014 et jusqu'au 15 janvier 2015, dans le cadre du plan national de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée, 17 gendarmes réservistes renforcent le groupement de gendarmerie de la Charente-Maritime. La déclinaison de ce plan national dans le département a permis, sur les neuf premiers mois de l'année, d'obtenir des résultats significatifs. On observe ainsi, en zone gendarmerie, une baisse de 3,92 % du nombre de cambriolages. L'effort doit être poursuivi et les résultats pérennisés. La tendance globale est encourageante car la baisse atteint aujourd'hui les 6,29 % (agrégats mesurés au 21 octobre 2014).



L'arrivée des réservistes doit permettre de saturer le terrain par une action de proximité, en assurant une présence significative et dissuasive, les effectifs évoluant de manière groupée sur des secteurs géographiques ciblés. Elle permet également de réduire le sentiment d'insécurité par des contacts directs et renforcés avec la population. Cette opération pourra être reconduite en fonction des résultats. Au niveau départemental l'effort sera prolongé par la mise en œuvre ou l'intensification d'autres mesures préventives (alerte sms, mobilisation des référents sûretés, etc.).

■ Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

Le 25 novembre 2014 à Rochefort, le réseau de lutte contre les violences intrafamiliales de Rochefort-Aigrefeuille-Surgères a organisé une journée de prévention et de lutte contre les violences sexistes en milieu scolaire autour de 3 temps forts : conférence, ateliers pour les scolaires, soirée-débat pour un public plus large, complétés par une exposition de textes et affiches primés au concours national EgalitéE 2014. La mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le rectorat de l'académie de Poitiers, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et l'ensemble des partenaires du réseau de Rochefort étaient mobilisés. Cette journée a permis à 150 professionnels et 275 lycéens du réseau Éclaire de Rochefort de réfléchir ensemble sur les représentations sexistes et leurs conséquences délétères. De nombreux autres actions avaient lieu sur tout le département.



Conférence à Rochefort

[Ces derniers mois (suite)...]

■ Protection du consommateur : contrôles renforcés sur la filière pêche



Le dimanche 7 décembre, une opération, ciblant la vente des coquillages, a été organisée par la DDTM, la DDPP, la gendarmerie, les douanes, l'ONEMA et l'ONCFS en Charente-Maritime (communes de Burie et d'Aulnay-de-Saintonge) et sur Poitiers.

Les contrôles se sont concentrés sur les points de vente où ont été vérifiés les conditions de commercialisation, l'étiquetage, l'origine des produits ainsi que le respect des tailles minimales. Suite à ces contrôles, des enquêtes seront menées afin de s'assurer que la traçabilité des produits a été respectée tout au long du circuit de distribution et permettre de remonter jusqu'au pêcheur ou au producteur. Lors de cette opération, sept poissonneries et cinq producteurs de coquillages ont été contrôlés. Une infraction a été relevée pour présentation de produit à mauvaise température, ainsi

que plusieurs anomalies d'étiquetage (zone de pêche et mention élevage/pêche). Quatre enquêtes de traçabilité pour des lots de coquillages et deux pour des anguilles et de la bonite vont être menées a posteriori. Ces contrôles permettent de vérifier le respect des règles mises en place pour assurer une pêche durable, le respect des règles de commercialisation des produits alimentaires afin d'assurer la protection des consommateurs. Ce type d'opération permet aussi de sensibiliser les consommateurs sur l'importance de s'assurer que leurs achats ne contribuent pas à la destruction de la ressource, notamment en étant vigilant sur l'origine et la taille des produits.

[... et ces prochaines semaines]

■ L'agenda d'accessibilité programmée obligatoire pour continuer la mise en accessibilité

La loi du 11 février 2005 donne 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) et services de transport public de voyageurs pour être accessibles. L'échéance ne pouvant être tenue, un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) doit être créé par les propriétaires ou gestionnaires d'ERP. Ces dossiers doivent être obligatoirement déposés avant le 27 septembre 2015 en mairie ou en préfecture dans certains cas. Pour les ERP, l'Ad'AP précise la nature, le coût, le délai nécessaire à l'exécution des travaux et pour les transports, les actions nécessaires, les calendriers de réalisation et de financement. Tous les détails sur www.accessibilite.gouv.fr.

■ Contrôles de pêche à la civelle

La campagne de pêche à la civelle a débuté dès le mois de novembre dans le département. Cette pêche est interdite pour le loisir et aux professionnels non détenteurs d'une licence spécifique. Afin d'assurer le respect de cette interdiction, une coordination renforcée des services participants à la surveillance de cette activité (ONEMA, ONCFS, gendarmerie maritime, gendarmerie

départementale et DDTM) est assurée par la DDTM. Des opérations spécifiques interservices seront de nouveau programmées durant la campagne 2014-2015 sur les sites sensibles du département. Toute pêche illicite constatée fera l'objet de saisies de la pêche et du matériel utilisé, ainsi que de poursuites devant le tribunal.



Matériel de braconnage à la civelle



[... et ces prochaines semaines]

■ L'opération tranquillité sénior : une action de prévention reconduite en 2015

Ce plan d'action visant à la prévention des risques encourus par nos aînés est en place depuis 2010 en zone police dans le département de la Charente-Maritime. Il concerne aussi bien la thématique de la sécurité routière que celle des vols à l'arraché, des agressions, des cambriolages que des escroqueries auxquels peuvent être plus particulièrement exposée cette catégorie de la population. Orienté sur la sensibilisation des personnes les plus vulnérables aux bonnes pratiques dans tous ces domaines, cette action de prévention a permis, en 2014, de toucher 610 personnes de plus de 65 ans à titre individuel et 187 personnes au cours des trois opérations réalisées cette même année sous forme de réunion d'information tant à l'égard des séniors que des personnes ou organismes qui les accompagnent dans leur vie quotidienne. Ces interventions très appréciées des citoyens et inspirées de situations vécues dans lesquelles chacun peut s'identifier se poursuivront plus que jamais en 2015 avec l'aide du réseau des référents d'aide aux victimes de la DDSP 17.



■ Agenda officiel des cérémonies commémoratives en 2015

Des cérémonies nationales commémorent la mémoire des combattants et des faits d'armes des grands hommes, ainsi que le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres. Dix journées, instituées par des textes législatifs et réglementaires, donnent lieu chacune à une cérémonie patriotique à l'échelon national, à une cérémonie départementale organisée par le préfet, représentant de l'État, ainsi qu'à de nombreuses cérémonies dont l'organisation est laissée à l'initiative des maires. Ces derniers doivent veiller à ce que toutes les dispositions soient prises pour que soient respectés les principes intangibles se rapportant au cérémonial et aux honneurs militaires.

5

Date	Cérémonie commémorative
19 mars	Journée nationale du souvenir et du recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.
26 avril	Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
8 mai	Commémoration de victoire du 8 mai 1945
10 mai	Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme
8 juin	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine
18 juin	Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi
26 juillet	Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France
25 septembre	Journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives
11 novembre	Journée nationale de commémoration de la victoire et de la paix, jour de l'Armistice, et hommage à tous les « Morts pour la France »
5 décembre	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie

S'y rajoutent les commémorations des événements qui ont ponctué l'histoire locale :

5 janvier	70° anniversaire des bombardements de Royan, hommage aux victimes
19 avril	Cérémonie à la nécropole nationale de Rétaud
30 juin	Jonzac : hommage à Ruibet et Gatineau qui ont fait exploser le dépôt de munitions des Allemands dans les carrières d'Heurtebise
12 septembre	Commémoration des combats de la poche de La Rochelle
15 novembre	Journée allemande du deuil national au cimetière de Berneuil

Enfin en 2015, des cérémonies marqueront le 70° anniversaire de la libération et de la fin de la poche de Royan les 15-16 et 17 avril, les combats et la libération de l'île d'Oléron – Seudre- Presqu'île d'Arvert les 30 avril – 1er mai, la libération et de la fin de la poche les 7 et 8 mai à a Rochelle. Les communes concernées organiseront dans le même temps plusieurs commémorations et évènements mémoriels.



Dans l'Île-de-Ré, le 28 février 2010, 14 h 20

Les plans de prévention des risques littoraux : pour un urbanisme durable et responsable

6 La Charente-Maritime est fortement soumise aux risques naturels de toutes natures (inondations fluviales, submersions marines, incendies de forêt, mouvements de terrains, etc.) : il faut la protéger.

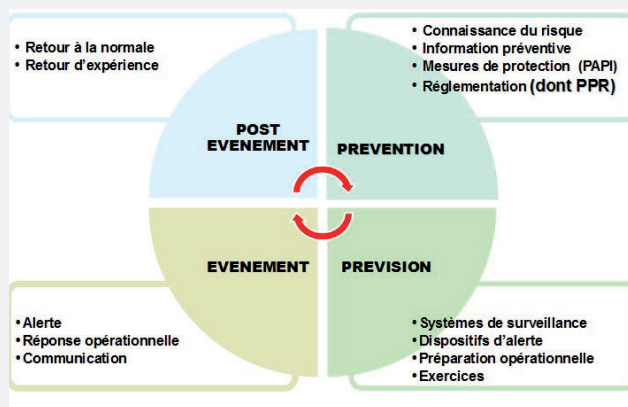
Les zones à risques concentrent les enjeux. Il s'agit notamment du littoral très urbanisé avec une pression foncière toujours conséquente, des établissements conchylicoles et piscicoles, des zones d'activité, de la reconversion de certains secteurs urbains, de nombreux terrains de camping sur terrains aménagés et sur parcelles isolées, des infrastructures submersibles (RD 137, voie ferrée Nantes-Bordeaux, etc.) et des enjeux agricoles dans les marais. La tempête Xynthia de février 2010 a démontré une fois encore la grande vulnérabilité de notre littoral face aux risques d'érosion côtière et de submersion marine. Aussi, au lendemain de cet événement qui a durablement marqué notre département, le gouvernement a pris une série de mesures portant en particulier sur la généralisation des plans de prévention des risques littoraux (PPRL) sur l'ensemble du littoral (cf. circulaire du 2 août 2011 relative à la mise en œuvre des plans de prévention des risques naturels littoraux).

Qu'est-ce qu'un PPRL ?

Un PPRL est un document réglementaire établi à l'initiative des services de l'État, en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec la population. Il vise à délimiter les zones soumises aux phénomènes d'érosion côtière et de submersion marine et à évaluer les risques potentiels. Le PPRL constitue également un document de planification qui tend à maîtriser l'urbanisation en vue de limiter les dommages aux personnes, aux biens et aux activités et à réduire leur exposition aux risques (réduction de la vulnérabilité).

Le PPRL dans la gestion globale des risques

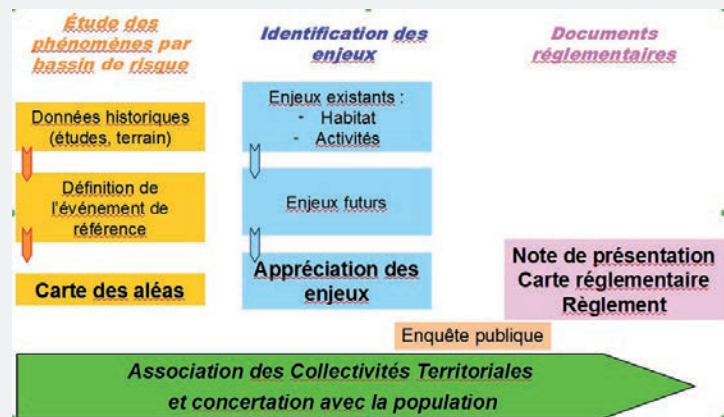
Dans la gestion globale des risques, le PPRL permettra de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens dans les zones qu'il identifie. En ce sens, le PPRL s'articule avec d'autres documents réglementaires que sont les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ou les plans communaux de sauvegarde (PCS) qui relèvent, pour leur part, des collectivités territoriales. Ainsi, les secteurs submersibles où sont recensés des enjeux existants (personnes, biens, activités) font l'objet de mesures de protection, notamment par la construction de digues (PAPI). Parallèlement, ces mêmes secteurs sont identifiés par les plans communaux de sauvegarde, de façon à y envisager, le cas échéant, des mesures en cas d'alerte (évacuation, etc.). Pour autant, il est impératif, dans ces secteurs, de maîtriser l'urbanisation afin de ne pas y accroître la vulnérabilité. C'est l'objet des PPRL.



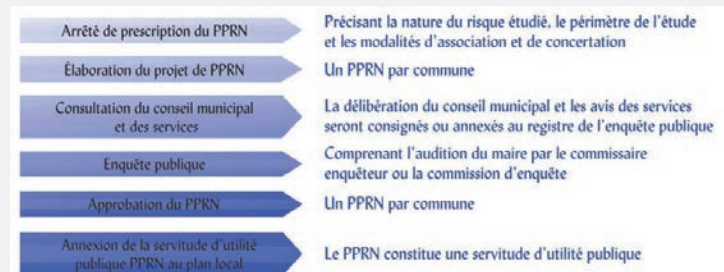
La procédure d'élaboration d'un PPRL

La procédure d'élaboration d'un PPRL se déroule en trois grandes phases :

- détermination et qualification des aléas (connaissance des phénomènes naturels d'intensité et d'occurrences données) ;
- appréciation des enjeux (ensemble des personnes, biens et activités susceptibles d'être affectés par les phénomènes naturels) ;
- élaboration des documents réglementaires du PPRL qui se composent notamment d'une carte réglementaire (résultant du croisement des aléas et des enjeux) et d'un règlement qui définit les règles d'occupation des sols dans les zones touchées par le PPRL.



Une fois ces différentes phases achevées et après enquête publique, le préfet de département approuve le plan. À son approbation, le PPRL devient une servitude d'utilité publique qui s'impose au document d'urbanisme de la commune.



La situation des PPRL dans le département

La quasi-totalité du littoral de la Charente-Maritime est désormais couverte par un PPRL approuvé ou en cours d'élaboration. Les PPRL s'étendent sur 8 bassins de risques.

À terme, 98 communes littorales ou rétro-littorales seront couvertes par un PPRL.

Le point sur les études

- Le bassin nord du département (17 communes en intégrant Saint-Xandre) : l'étude de définition des aléas a été réalisée conjointement avec les services de la communauté d'agglomération de La Rochelle. Les années 2015 et 2016 seront réservées à l'élaboration des documents réglementaires.

- L'île de Ré (10 communes) et l'île d'Oléron (8 communes) : les procédures de révision globale des PPRN des îles de Ré (approuvé en juillet 2002) et d'Oléron (approuvé en avril 2004), ont été engagées en 2012 pour intégrer les conséquences de la tempête Xynthia. Une fois la phase de définition des aléas achevée (fin 2014 pour l'île de Ré et début 2015 pour l'île d'Oléron), les années 2015 et 2016 devraient permettre d'aboutir à l'approbation des 18 PPRN.

- L'estuaire de la Charente, le marais d'Yves et Aix (14 communes) : 10 communes du bassin possèdent un PPRN approuvé. Les PPRN des 4 autres communes, pour lesquelles un PPRN appliqué par anticipation est toujours en vigueur, devraient être approuvés en 2015.

- L'embouchure et le nord Gironde (6 communes) : les études techniques reposent sur la connaissance de la tempête Martin de décembre 1999 qui reste l'événement historique avéré le plus fort connu sur ce territoire. La tempête Xynthia, dans ses effets, est restée inférieure à la tempête de 1999. À ce jour, les projets de documents réglementaires sont en cours d'élaboration.

- Les marais de Brouage et de la Seudre (27 communes) : à l'image de l'expérience menée sur la communauté d'agglomération de La Rochelle, les services de l'État vont mener une étude de connaissance des aléas et des enjeux conjointement avec le syndicat mixte d'accompagnement du Sage-Seudre. Situé en zone estuarienne, ce bassin d'études a la particularité d'être soumis aux phénomènes de concomitance des inondations fluviales et des submersions marines.

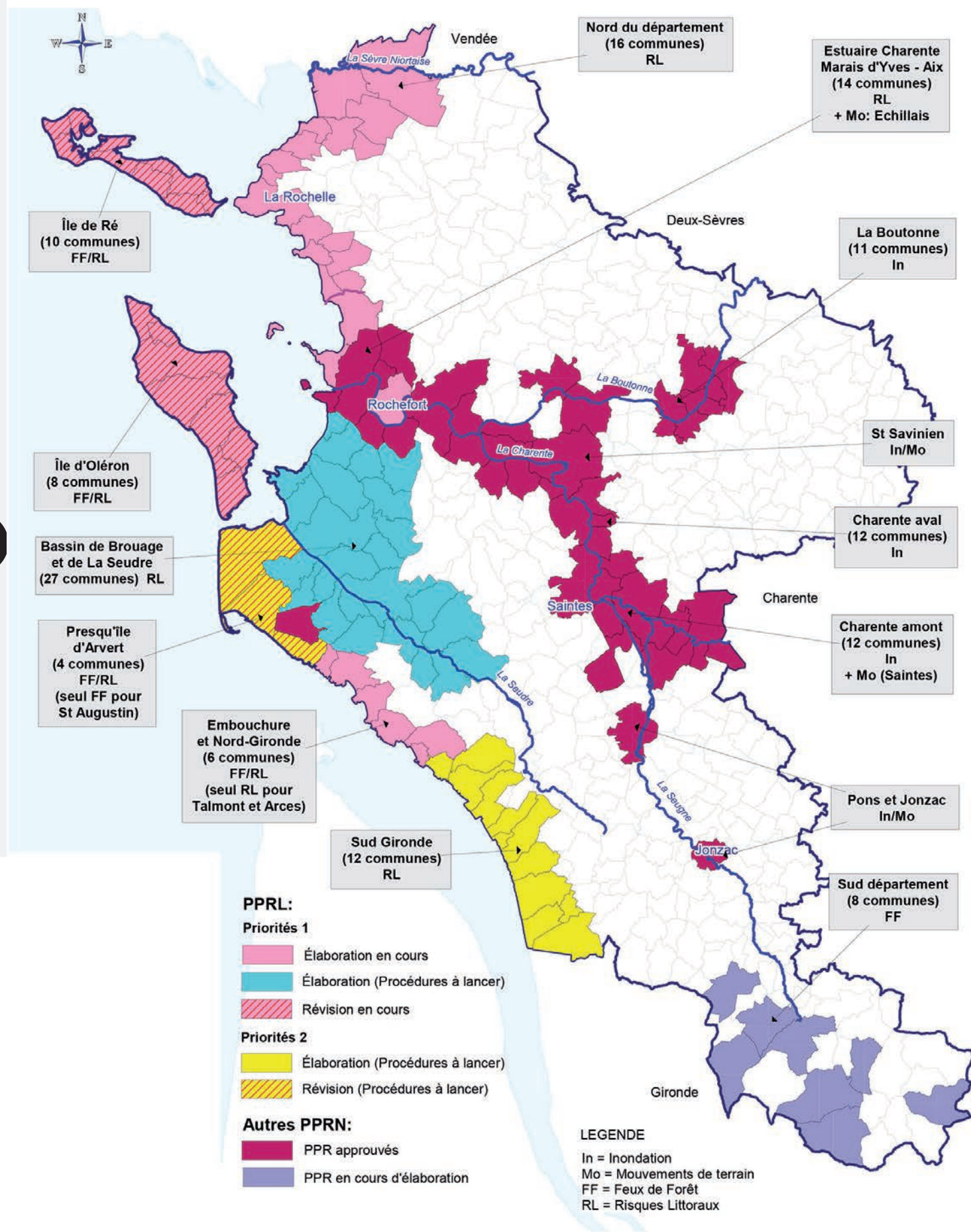
- La presqu'île d'Arvert et le sud Gironde (16 communes au total) : sur le bassin de la presqu'île d'Arvert, un PPRN (érosion côtière, submersion marine et incendie de forêt) a été approuvé le 15 octobre 2003. La mise en révision de ce bassin ainsi que l'élaboration des PPRL du bassin sud Gironde interviendront après 2016.

L'association-concertation dans les PPRL

Les étapes de la procédure d'élaboration des PPRL se déroulent avec les élus et la population. L'association avec les élus prend la forme de comités de pilotage, de comités techniques ou de réunions bilatérales. La concertation avec la population se fait sous forme de panneaux, plaquettes d'information et de réunions publiques.

Plans de prévention des risques naturels

Cartographie des procédures





TVA : des téléprocédures pour les professionnels

La direction générale des finances publiques rappelle qu'à compter du 1^{er} octobre 2014, toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition (normal ou simplifié) en matière de TVA auront l'obligation de dématérialiser la déclaration et le paiement de cette taxe.

Compte tenu des téléprocédures déjà en vigueur et de son extension en 2015 à toutes les entreprises pour leurs déclarations et paiements de taxe sur les salaires et leur déclaration de résultats, la télétransmission devient donc désormais la norme pour les déclarations et les paiements des principaux impôts professionnels des entreprises.

Par ailleurs, l'obligation de télétransmission concerne également tous les paiements de cotisation foncière des entreprises avec la possibilité d'utiliser d'autres moyens modernes de paiement (prélèvement mensuel ou à l'échéance). D'ores et déjà, les téléprocédures permettent aujourd'hui à plus de 2,5 millions d'entreprises de s'acquitter de façon simplifiée de leurs formalités déclaratives pour la TVA et plus de 3 millions pour la déclaration de résultats. Cette généralisation est l'aboutissement d'une démarche de simplification des procédures offertes aux professionnels qui permet désormais aux entreprises adhérentes de

transmettre directement leurs données déclaratives et de paiement sur le site impot.gouv.fr ou de déléguer ces démarches à un intermédiaire (expert-comptable ou organisme de gestion agréé).

Le compte fiscal en ligne permet de visualiser l'ensemble des déclarations et paiements d'une entreprise ou de suivre les démarches qu'elle effectue auprès de la DGFIP. Pour se préparer à leurs futures obligations et afin de faciliter leur entrée dans le dispositif, les professionnels concernés sont invités à effectuer dès aujourd'hui leurs démarches d'adhésion aux téléprocédures.

Précision : les microentreprises et les autoentrepreneurs, qui bénéficient de l'application des régimes micro et forfaitaires en matière de revenus, ou de la franchise en base en matière de TVA, ne sont donc pas concernés par cette obligation.

Pour en savoir plus sur les téléprocédures professionnelles, rendez-vous sur impots.gouv.fr, rubrique professionnels.

Les entreprises peuvent aussi s'adresser à leur service des impôts des entreprises.

RECOURS OBLIGATOIRE AUX TÉLÉPROCÉDURES

Toutes les entreprises doivent télédéclarer et télépayer leurs principaux impôts :

- ▶ déclaration et paiement de **TVA** et taxes annexes, demande de remboursement de crédit de TVA généralisation en octobre 2014
- ▶ déclaration de **résultats** généralisation en mai 2015
- ▶ paiement de la **TS** généralisation en février 2015
- ▶ paiement de l'**IS**
- ▶ déclaration et paiement de la **CVAE**
- ▶ paiement de la **CFE-IFER** par un moyen dématérialisé et consultation en ligne des avis CFE-IFER généralisation en 2015

L'accès aux services d'impots.gouv.fr est simple et sécurisé. Il permet une démarche écoresponsable en supprimant la diffusion et la circulation de documents papier.



Modernisation de l'accueil du public à la préfecture

Les demandes des usagers évoluent. L'administration répond à ces nouveaux besoins. Ainsi de nouveaux outils permettent un gain de temps et une simplification de leurs démarches administratives.

De nombreuses démarches ne nécessitent plus un déplacement aux guichets. L'accueil physique demeure néanmoins l'un des piliers de la relation avec les citoyens. C'est pourquoi les services d'accueil évoluent pour offrir un service encore meilleur. Cette modernisation concerne l'accueil tant physique, téléphonique, qu'électronique et vise à renforcer le préaccueil, améliorer l'accueil téléphonique, optimiser les horaires d'ouverture au public, créer un dépôt express pour les cartes grises et mettre en œuvre quelques nouveautés sur le site internet. Tout ceci en renouvelant le label *Qualipref*, au travers duquel la préfecture s'engage à informer sur les conditions d'accès et d'accueil dans les services, à être attentif et courtois, à orienter vers les services pertinents, à veiller au confort des espaces d'accueil-attente et à apporter une réponse claire aux demandes et aux suggestions et réclamations.

Cette démarche a d'ores et déjà permis de mettre en place des mesures de modernisation concrètes, telles que l'adaptation des horaires d'ouverture des guichets des cartes grises ou encore l'installation d'un gestionnaire de files d'attente adapté aux personnes à mobilité réduite ou déficients visuels. **Trois volontaires** ont été recrutés par le bureau des usagers de la route depuis le 1^{er} décembre pour une mission dans le cadre du service civique afin d'assurer le préaccueil et la réponse téléphonique. Il s'agit d'orienter les usagers dans leurs démarches, notamment pour la délivrance des titres. Les volontaires ont été choisis pour leur qualité d'écoute et leur capacité d'accompagnement.

Un serveur vocal interactif a été mis en place le 15 décembre pour assurer un accueil téléphonique efficace 24 h/24 et apporter des réponses aux principales questions administratives. Une réponse téléphonique spécialisée sera par ailleurs assurée en matière de titres de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h.

Depuis le 15 décembre (à titre expérimental), **une réorganisation des horaires** est instaurée. Cette réorganisation permettra de libérer du temps aux agents pour l'instruction des dossiers (réduction des délais de traitement), répondant ainsi aux évolutions demandes des usagers. Un dispositif de dépôt express des dossiers de cartes grises sera également mis en place, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Les dossiers seront traités dans un délai de 48 heures maximum suivant le dépôt.

Le site internet des services de l'État en Charente-Maritime est actualisé en temps réel, en particulier pour ce qui concerne les démarches administratives. Afin d'améliorer leurs conditions d'accueil, les étrangers qui souhaitent déposer une demande de titre de séjour (première demande ou renouvellement), pourront ainsi **prendre rendez-vous en ligne** sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime. La mise en service interviendra début 2015, après une phase de test. Les listes de pièces nécessaires à la constitution du dossier seront également disponibles sur le site <http://www.charente-maritime.gouv.fr/>

Ouverture des guichets	Lundi	Mercredi	Judi	Vendredi
Cartes grises	8 h 30 à 12 h et de	8 h 30 à 12 h et de	8 h 30 à 12 h et de	8 h 30 à 12 h et de
Permis de conduire	13 h 30 à 15 h 30	13 h 30 à 15 h 30	13 h 30 à 15 h 30	13 h 30 à 15 h 30
Visites médicales	13 h 30 à 15 h 30	13 h 30 à 15 h 30	13 h 30 à 15 h 30	8 h 30 à 12 h et de
Gestion permis à points				13 h 30 à 15 h 30

Remise de médailles

Jeudi 16 octobre — La cérémonie de remise de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, s'est déroulée à Chaniers en présence du directeur adjoint de la DDCS, Nicolas Amelineau, de Maurice Lemerrier, président du comité départemental des médaillés, de Serge Dubin, représentant le comité olympique et sportif et de Catherine Quéré, députée de la Charente-Maritime. 23 récipiendaires ont été mis à l'honneur, dont 10 femmes, issus du monde du sport, de la jeunesse, de l'éducation populaire, des pompiers volontaires, et de l'engagement associatif.



Charte relations-fournisseurs responsables

Jeudi 13 novembre — Dans le cadre de la venue de Pierre Pelouzet, médiateur national des relations interentreprises à la préfecture de la Vienne, une charte relations fournisseurs responsables a été signée avec Guy Curcio, directeur des Éts SOGERMA et François Papin, directeur du site Alstom d'Aytré, en présence de Christiane Barret, préfète de la région Poitou-Charentes et Béatrice Abollivier, préfète de la Charente-Maritime. Cette charte permet d'engager les grands donneurs d'ordre signataires à mettre en place une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs. Ils manifestent également leur volonté d'exercer leur responsabilité dans un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs dans le cadre des droits et devoirs respectifs.



Convention gendarmerie-association des maires

Lundi 24 novembre — Béatrice Abollivier, Michel Doublet, maire de Trizay et président de l'association départementale des maires, et le colonel Hubert Laligant, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Charente-Maritime, ont signé une convention de partenariat. Destinée à contribuer à une meilleure relation entre les élus et les responsables territoriaux de la gendarmerie, cette convention structure des pratiques de coopération opérationnelle basées sur des échanges de renseignements ainsi que le développement d'actions d'information et de sensibilisation.



Le futur hôtel de police de La Rochelle

Samedi 29 novembre — Le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, a officiellement dévoilé les plans du futur hôtel de police de La Rochelle. A cette occasion il a également rencontré des commerçants du quartier du Gabut, à La Rochelle, qui ont subi des vols à main-armée. Enfin il a inauguré la nouvelle caserne de gendarmerie d'Angoulins.



Visite de la ministre du logement

Lundi 1^{er} décembre — Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, a posé la première pierre d'une opération immobilière comptant une centaine de logements à loyers modérés construits par l'office public de l'habitat de l'agglomération de La Rochelle.



Championnat d'Europe militaire 2014 de football masculin

Du 24 au 28 novembre — Le ministère de la Défense a organisé le championnat d'Europe militaire 2014 de football masculin en Charente Maritime. Ce championnat regroupait les quatre meilleures équipes européennes : l'Allemagne, l'Irlande, la France et les Pays-Bas. Les matchs se sont déroulés à Tonnay-Charente, Rochefort et Saint-Pierre-d'Oléron. 130 militaires, réservistes et civils de la Défense dont 80 joueurs et 50 techniciens (entraîneurs, kinésithérapeutes et arbitres) étaient engagés dans la compétition. Les deux meilleures équipes, la France et les Pays-Bas, sont qualifiées pour les 6^{es} jeux mondiaux militaires (JMM) d'octobre 2015 en Corée-du-Sud. La France gagne également le titre de champion d'Europe militaire de football après deux victoires contre l'Irlande (1-0) et les Pays-Bas (2-0) et un match nul contre l'Allemagne (0-0).



L'équipe de France militaire de football

M.Buis © Armée de l'air

12



Les jeunes aussi ont eu le droit à leur moment de gloire sur le terrain pour gagner le ballon de la compétition...



... qui a été une rencontre de plus entre les armées et la Nation

M.Buis © Armée de l'air



Cérémonies de la citoyenneté

Lundi 8 décembre et jeudis 11 et 18 décembre — Michel Tournaire, secrétaire général, Magali Selles, sous-préfète de Rochefort et Michelle Cazanove, sous-préfète de Saintes, ont accueilli respectivement 29, 17 et 20 nouveaux citoyens, au nom du président de la République, au cours de cérémonies officielles, familiales et émouvantes. Ces nouveaux français qui viennent enrichir la nation française viennent d'horizon aussi variés que le Brésil, le Bénin ou encore le Viêt-Nam.

Célébration de la Sainte-Geneviève

Lundi 8 décembre — Les militaires du groupement de gendarmerie départementale de la Charente-Maritime et de la compagnie de La Rochelle ont célébré la Sainte-Geneviève, sainte patronne de la gendarmerie, à Chatellaillon-Plage, en présence des autorités militaires, judiciaires, et civiles et des retraités de la gendarmerie.



Prise de commandement chez les pompiers

Vendredi 12 décembre — En présence de Dominique Bussereau, président du Conseil général, député et ancien ministre et de Jean-Pierre Tallieu président du conseil d'administration, Béatrice Abollivier, préfète du département, le colonel Pascal Leprince, a pris ses fonctions de directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Charente-Maritime dans la cour d'honneur du centre de secours principal de La Rochelle-Mireuil. Cette prise de commandement s'est déroulée par un hommage aux quatre sapeurs-pompiers décédés pour faits de résistance ainsi qu'aux dix autres sapeurs-pompiers décédés en service commandé en Charente-Maritime.

Une action pour l'éthique et les valeurs sportives

Samedi 13 décembre — La direction départementale de la cohésion sociale de la Charente-Maritime, associée au comité départemental de basket et à l'union basket La Rochelle (UBLR) ont mis en place une action autour de l'éthique et des valeurs du sport lors du match de nationale 1 masculine UBLR-Cognac samedi 13 décembre 2014. La DDCS a souhaité réaffirmer son engagement dans la lutte contre les dérives du sport en diffusant le flyer « parent d'enfant sportif » aux 1 800 spectateurs et en invitant 200 enfants des écoles de basket du département à ce derby régional.



chiffre clé **30 000**, c'est le nombre moyen de visiteurs par mois sur le site des services de l'État en Charente-Maritime

www.charente-maritime.gouv.fr

The screenshot shows the homepage of the Charente-Maritime State Services website. It features a navigation bar with categories like 'Services de l'État', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes...'. The main content area includes several news items: 'Bilan des contrôles routiers en fin d'année 2014', 'Perturbations de circulation sur l'Autoroute A10 le 9 janvier 2015', 'Renforcement significatif des opérations de contrôles des usagers de la route à l'occasion du dernier week-end prolongé de l'année 2014 dans l'ensemble du département.', 'Appel à projets 2015 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) 08/01/2015', and 'Fermeture exceptionnelle de la sous-préfecture de Jonzac le mercredi 7 janvier 2015'. There is also a prominent 'ALERTE ATTENTAT EN ÎLE DE FRANCE ET EN PICARDIE' warning sign and a 'VIGIPIRATE' alert icon. A map section titled 'Horaires et coordonnées' and a 'Démarches administratives' section with icons for 'Accueil des étrangers', 'Système d'immatriculation des véhicules', 'Professions', 'Certificat de non-gage', and 'Permis de' are also visible.

En 2014, ce nombre de visiteurs a atteint 60 000 au mois de mars. La fréquentation du site a augmenté de 62,3 % entre 2013 et 2014. Habituellement, les rubriques les plus consultées sont les démarches administratives (horaires d'ouverture et d'accueil téléphonique, cartes grises, etc.) et la rubrique « Information, acquéreurs, locataires ». Cette dernière rubrique permet à toute personne d'être informée des risques naturels ou technologiques existants dans une zone où se situe un bien acquis ou loué. En mars, la rubrique la plus consultée concernait les élections municipales. De nombreuses nouveautés et améliorations sont apportées tout au long de l'année au site. Par exemple en 2015, il sera possible pour les ressortissants étrangers qui souhaitent déposer une demande de titre de séjour de prendre rendez-vous en ligne.

14

bon à savoir

VOTRE LETTRE DE L'ÉTAT VA ÉVOLUER

Plus de 1 000 personnes lisent chaque nouvelle *Lettre de l'État*. Créée en novembre 2011, les services de l'État réfléchissent à la refonte de cette lettre pour un meilleur confort de lecture et pour continuer à moderniser ses moyens de communication avec le public, les entreprises, etc. Les lecteurs inscrits sur les listes de diffusion recevront ainsi prochainement un questionnaire, auquel ils seront invités à répondre, sur des sujets aussi variés que l'intérêt des rubriques, le mode de diffusion, la longueur des articles, etc. Cette enquête permettra de faire évoluer la Lettre de l'État dans les prochains mois.

LE GROUPEMENT DE GENDARMERIE DE LA CHARENTE-MARITIME A SA PAGE FACEBOOK

Depuis le 1^{er} décembre, le groupement de gendarmerie départementale de la Charente-Maritime a

sa page Facebook intitulée « Gendarmerie de la Charente-Maritime ». Véritable espace d'information et d'échanges, cette page propose aux internautes de nombreux conseils de prévention pour lutter contre les différentes formes de délinquance

et l'insécurité routière, des informations pratiques mais également des renseignements sur les métiers et carrières de la gendarmerie et sur les actions importantes menées par les gendarmes de la Charente-Maritime.

The screenshot shows the Facebook page for the Gendarmerie de la Charente-Maritime. The page header includes the name 'Gendarmerie de la Charente-Maritime' and 'Organisme gouvernemental'. It features a cover photo of a harbor with many boats and a lighthouse. The page has 976 mentions 'J'aime' and a star rating of 5 stars. A post from November 27th is visible, titled 'Charte d'utilisation de la page Facebook «Gendarmerie de la Charente-Maritime»'. The post text states: 'La page Facebook «Gendarmerie de la Charente-Maritime» a pour objectif de développer une communauté internet conviviale autour de l'action des gendarmes de la Charente-Maritime, et de donner l'occasion à cette communauté de se rencontrer... Lire la suite...'. Navigation tabs for 'Journal', 'À propos', 'Photos', 'Vidéos', and 'Plus' are visible at the bottom of the page.



portrait **Hanane Bakioui**

Commissaire de police, chef de la circonscription de sécurité publique de Saintes



DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2014, LA CIRCONSCRIPTION DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE SAINTES EST COMMANDÉE PAR MADAME LA COMMISSAIRE DE POLICE HANANE BAKIOUI.

LA LETTRE DE L'ÉTAT — Vous êtes la troisième femme policière à diriger consécutivement les 70 policiers nationaux composant l'effectif de la ville de Saintes, pouvez-vous nous présenter votre parcours ?

HANANE BAKIOUI — Je suis née en 1977 au Maroc. Mes parents se sont installés en 1984 à Vallabrègues dans le Gard. J'ai clôturé mes études supérieures par une maîtrise de droit public obtenue à l'université d'Aix en Provence. En 2002, j'ai débuté par un emploi-jeunes en qualité d'Adjoint de Sécurité au sein du commissariat de police à Arles. Ce premier engagement au sein de la police nationale m'a révélé une vocation. J'ai donc passé avec succès le concours de gardien de la paix. Ma connaissance de la langue et de certains dialectes arabes m'a ouvert la porte des *Renseignements généraux* où je suis restée quatre ans. J'ai ensuite été mutée à ma demande en sécurité publique à Nice. En 2012, j'ai été reçue au concours de commissaire de police et à l'issue des deux ans de scolarité à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or j'ai été affectée à la tête de la CSP Saintes.

LLDE — Quels atouts vous procure selon vous ce profil quelque peu atypique ?

HB — Une ouverture d'esprit et une grande faculté d'adaptation professionnelle comme sociale. J'ai bien sûr un regard multiculturel sur notre société, je suis aussi mariée et mère de famille. Je découvre depuis trois mois mon nouveau métier de commissaire de police et de chef de service. Si la formation dispensée nous prépare particulièrement à appréhender les facettes des multiples responsabilités inhérentes à ce grade, mes trois précédentes expériences au sein de la police nationale me servent particulièrement au quotidien. La légitimité du commandement s'acquiert à mon sens plus facilement quand on a pratiqué et maîtrisé les missions de base de la police nationale.

LLDE — Après ce premier trimestre, quelles sont vos impressions et objectifs pour votre circonscription ?

HB — Je découvre la ville comme la région, et je ne suis vraiment pas déçue. Mon intégration professionnelle et familiale s'est faite sans la moindre difficulté. Concernant mon service, je souhaite qu'il contribue activement au bien-être des citoyens en leur apportant au quotidien une sécurité accrue, condition essentielle du « bien-vivre ensemble ». La délinquance générale est certes moins prégnante sur Saintes que dans les villes où j'ai précédemment servi, mais cette relative préservation de la population locale la rend d'autant plus sensible aux agressions, qu'elles concernent les biens ou les personnes. Nous devons donc rester vigilants et réactifs dans cette mission prioritaire de protection des populations.

les uns arrivent



FABRICE BRÉTÉCHÉ, magistrat au tribunal administratif de Versailles, est directeur de cabinet de la préfète depuis le 22 décembre.



PHILIPPE CURÉ, sous-préfet d'Avesne-sur-Helpe (Nord), est sous-préfet de Saint-Jean-d'Angély depuis le 24 novembre.



PASCAL LEPRINCE, est directeur du SDIS 17 depuis le 1^{er} décembre. Il était auparavant directeur du SDIS de la Vienne.



LIONEL MOTTIN, est chef du STAP de la Charente-Maritime depuis le 14 décembre. Il était auparavant chef du STAP du Lot-et-Garonne.



MARIE BATESTINI, est chef du service de l'accompagnement professionnel et des pensions du ministère de la Défense depuis le 20 septembre, à La Rochelle.

les autres partent



BRUNO CRUCHANT, directeur de cabinet de la préfète, a quitté son poste le 12 décembre pour le ministère de l'intérieur comme chef de bureau de la prospective et du soutien, au sein de la direction de l'immigration.



MAX BOISROBERT, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) de la Charente-Maritime a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} décembre.



DOMINIQUE SUDRET, directeur départemental des finances publiques de la Charente-Maritime a fait valoir ses droits à la retraite depuis le 12 janvier.

15

LEADER
WORLD
MOVIES



VIGIPRATE